



**CONTRIBUTION
DU CESER CENTRE-VAL DE LOIRE
AU SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



Séance plénière du 18 décembre 2017

**CONTRIBUTION DU CESER
SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Dominique SACHER, rapporteur entendu ;

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 10

Le rapport est adopté à la majorité.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



CONTRIBUTION DU CESER CENTRE-VAL DE LOIRE AU SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION SRESRI

Le 23 novembre 2016, la Région Centre-Val de Loire a engagé un travail de concertation sur le schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. La démarche s'est organisée autour de différents ateliers durant 6 mois. Les préoccupations du CESER Centre-Val de Loire relatifs aux questions de formations supérieures, de vie étudiante ou de recherche ne sont pas nouvelles et se sont traduites par différentes productions : rapport sur les conditions de vie des étudiants salariés (2010), communication sur les formations médicales et paramédicales post-bacs (2013), rapport sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Région Centre-Val de Loire et ses liens avec les territoires (2016), avis sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur et la vie étudiante (2013), vœu sur le PRES, avis et vœu sur le dispositif AMI etc....

Fort de ses travaux et du déroulé des ateliers auxquels il a participé, le CESER a souhaité mettre à disposition les convictions qu'il s'est forgées durant ces dernières années sous la forme d'un document en trois volets, la recherche, la vie étudiante et les formations.

❖ Le Volet Recherche

La question de l'innovation est à mettre en lien avec la contribution du CESER au SRDEII d'octobre 2016 quant à sa mise en œuvre économique.

1) L'organisation de la recherche

La Recherche en Région Centre-Val de Loire s'articule principalement autour des sites d'Orléans et de Tours, et plus particulièrement à Orléans avec la présence de 5 des 6 organismes nationaux implantés en Région. Il est ici question d'implantation géographique puisque l'ensemble de ces établissements travaille en collaboration avec les laboratoires des deux universités.

Les deux universités de la Région travaillent en lien étroit depuis déjà quelques années. Outre les collaborations avec les grands organismes de recherche, 5 laboratoires sont communs aux deux

universités et des processus de fusion sont encore en cours. Un certain nombre de raisons expliquent cette dynamique :

- au niveau national, les PIA¹ les incitent à travailler de concert, soit avec un projet commun, soit en allant chercher les compétences manquantes dans l'autre université de la Région Centre-Val de Loire,
- au niveau régional, le « guichet » local de financement des appels à projet est le même pour les deux établissements, à savoir la Région Centre-Val de Loire,
- la présence de grands organismes de recherche sur le territoire régional qui sont autant de raison de travailler ensemble,
- la contrainte économique de plus en plus prégnante,
-

Le domaine de la recherche constitue donc une entrée privilégiée pour développer et pérenniser une construction universitaire régionale, avec une vision globale des problématiques. Il existe un enjeu fort à ce que le SRESRI inscrive cette dynamique dans le temps et en fasse le premier chapitre d'une coopération renforcée entre les deux établissements – idée avancée avec l'université fédérale lors du SRADDT élaboré en 2011. Compte tenu des liens existants entre la Recherche et l'Enseignement, il semble plus que probable que cette coopération permette à terme de stimuler une recherche des complémentarités sur les formations, dans une perspective de pérennité et d'intérêt général.

La Recherche médicale doit faire l'objet d'une attention particulière. A l'instar du projet mené avec les bio-médicaments dans le cadre de l'AMI-ARD 2020², la collaboration des deux centres hospitaliers doit faire l'objet d'une attention toute particulière. L'enjeu est d'autant plus important que la sortie programmée du CHU de Poitiers du dispositif HUGO³ risque de fragiliser le CHU⁴ de Tours compte tenu des relations étroites qu'ils nourrissaient. Et la situation sanitaire régionale ne peut qu'encourager une coopération étroite entre les établissements régionaux. Une dynamique de cet ordre est de nature à apporter des réponses sur l'organisation des études médicales, ou au moins d'en dessiner certains contours sur cette question cruciale pour l'avenir de la Région Centre-Val de Loire. Il est toujours étonnant de ne voir aucune mention du CHRO sur le site internet de la faculté de médecine de Tours, et réciproquement.



Participation active de la Région au Collégium Santé dans un souci:

- ***De structuration et de répartition de la recherche médicale sur le territoire régional répondant avant tout à un principe d'intérêt général***
- ***D'accompagnement de la mise en œuvre de l'universitarisation des formations sanitaires pour la Région Centre-Val de Loire***

Il faut néanmoins noter que si à Orléans émerge parfois le sentiment d'être privés de la présence d'études médicales indispensables aux territoires, le même sentiment transparait sur Tours en ce qui

¹ PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

² AMI-ARD 2020 : Appel à Manifestation d'Intérêt –Ambition Recherche et Développement 2020

³ Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest

⁴ CHU : Centre Hospitalier Universitaire

concerne les grands organismes de recherche et leurs liens avec l'université d'Orléans, notamment le CNRS. Que ces impressions soient illusoire ou fondées, il faut néanmoins les prendre en compte pour éviter tout élément de crispation dans les relations entre les établissements.



Facilitation des échanges entre les différents acteurs – création d'un espace de concertation, notamment pour les chercheurs

Soutien à la structuration des acteurs de la Recherche en Région Centre-Val de Loire et des laboratoires mixtes

Enfin, l'articulation recherche publique appliquée/recherche publique fondamentale mérite réflexion. Elles ne doivent pas être opposées puisque complémentaires, mais la complémentarité induit que la recherche existe pleinement sous ses deux formes. Les modes de financement actuels (notamment sous forme d'appel à projet) conduisent de plus en plus souvent à un financement des dossiers sur contrat, ce qui induit le plus généralement un objectif économique à court terme. Il est à rappeler que la recherche appliquée ne peut exister sans recherche fondamentale préalable, et qu'une société s'appauvrit lorsqu'elle n'est plus en mesure d'en soutenir suffisamment. Or les objectifs de rentabilité ou de débouchés économiques à court terme qui motivent les initiatives contemporaines ne peuvent aller de pair avec la démarche de recherche fondamentale. Cette dernière permet nombre d'avancées mais sans savoir par qui et quand. Il est donc primordial d'attacher une vigilance toute particulière au maintien d'un équilibre entre ces deux formes de recherche. On ne pourra pas endiguer la fuite des cerveaux français à défaut de maintenir les moyens nécessaires à cette activité.

La recherche fondamentale implique généralement une notion de liberté dans les attendus. Cette liberté ne peut exister sans un minimum de financements non fléchés, sous réserve de viabilité scientifique de la démarche. Les contrats de recherche étant le fruit d'une négociation, il pourrait être malgré tout envisageable de prévoir un volet de recherche fondamentale dans la structuration du financement des projets de recherche appliquée.

De même, une vigilance doit être portée à ce que les financements à destination de la recherche appliquée concerne l'ensemble des champs disciplinaires, y compris les projets dont la plus-value est sociale avant d'être économique (ce qui est souvent le cas pour les LLSH⁵).



Financement d'appels à projet « blancs » au niveau régional

Financement de projets au fil de l'eau (dégagé des contingences de « campagne »)

⁵ Lettres Langues Sciences Humaines

2) Les moyens de la Recherche

Le système était à l'origine très centralisé, puisque piloté et financé par l'Etat avec une faible participation des collectivités. Mais les évolutions réglementaires relatives à l'enseignement supérieur, plus particulièrement depuis la loi LRU⁶ ont introduit un cadre financier nouveau et contraint. Si les laboratoires bénéficient d'un budget alloué par l'université, il reste loin de couvrir les besoins réels de financement et contraint les laboratoires à trouver d'autres ressources, principalement via des dispositifs d'appels à projet régionaux, nationaux et européens. Un dossier ne peut faire l'objet de financements croisés entre différents types d'appel à projet), et le financement obtenu l'est pour le projet, pas pour le laboratoire. Le système s'est ainsi complexifié de par le nombre de dispositifs et d'interlocuteurs potentiels, pour aboutir à une sorte de maquis peu lisible et chronophage, y compris pour les acteurs.

Ce nouveau contexte place les collectivités dans une position de plus en plus motrice de par la compétence facultative qui leur est dévolue dans ce domaine depuis la loi Notre. L'annonce faite d'une nouvelle réduction de 331 millions d'euros du budget d'enseignement supérieur ne laisse pas présager un changement de cap, et risque de tendre encore un peu plus la situation.

La Région Centre Val de Loire n'y a pas dérogé et s'est fortement impliquée dans les financements des projets de recherche, notamment avec son dispositif d'Appel à Manifestation d'Intérêt – Ambitions 2020.

De manière générale, les retours du monde de la recherche sont positifs sur cette implication. Il n'en demeure pas moins que la situation financière globale devient de plus en plus contraignante au risque de devenir parfois sclérosante. La part financée par les universités dans les projets de recherche baisse au profit des financements sur contrat et appels à projet. La 3^{ème} vague de PIA fera perdurer la dynamique de financement de grands projets structurants mais ne permet qu'un financement très partiel de l'ensemble de l'activité de recherche dans sa pluralité. Les IDEX⁷ et I-SITE⁸ dont le but est de créer en France des ensembles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche qui soient de rang mondial, semblent difficilement accessibles aux structures de taille plus modeste telle que les universités d'Orléans et de Tours. Et pourtant plus de 10 milliards d'euros ont été attribués à ce titre dans le cadre des première et deuxième vagues d'investissement d'avenir, mais exclusivement à un cercle fermé d'établissements.



***Soutien matériel des laboratoires mixtes
(universités/organismes de recherche)***

***Soutien à la structuration de laboratoires communs entre les
deux universités de la Région***

Il en va de même sur les ressources humaines. Avec de effectifs de plus en plus contraints, nombre de chercheurs consacrent une partie de leur temps au montage et à l'instruction de projets de recherche qui verront le jour sous réserve d'un financement adéquat. Il est évident que les

⁶ Liberté et Responsabilité des Universités

⁷ IDEX : Initiative D'EXcellence

⁸ I-SITE : Initiative – Sciences – Innovation – Territoires - Economie

chercheurs ne peuvent être dissociés de cette démarche, mais compte tenu du niveau de qualification nécessaire aux activités de recherche, il demeure très questionnant de grever une partie aussi conséquente de leur temps avec des activités de montage de projets, de suivi et de reporting, d'utilisation et de maintenance des équipements techniques. Ces opérations devraient être menés pas des personnels techniques, formés et recrutés à cet effet, en l'occurrence des ITRF⁹.

L'accueil de doctorants est par ailleurs fondamental. Que ce soit pour leur permettre de poursuivre leur thèse, de donner leurs premières heures de cours ou encore d'accueillir des néo chercheurs d'autres régions et/ou pays, ils contribuent largement à la richesse et au dynamisme de la recherche locale. Ils permettent aussi de soutenir des laboratoires confrontés à la suppression des postes budgétaires à destination des post-doctorants.



Financement de bourses doctorales

Il est par ailleurs indispensable de s'intéresser à la valorisation économique des projets de recherche. Cette dernière passe souvent par la création d'une start-up une fois le projet abouti. La valorisation est au moins autant un moyen de stimuler le dynamisme socioéconomique local, que de constituer une ressource financière pour les laboratoires. Mais elles ont parfois du mal à voir le jour compte tenu des capitaux initiaux à pourvoir. Actuellement, les laboratoires de la Région travaillent avec la SATT Grand Centre qui est basé sur Clermont Ferrand. Une SATT régionale pourrait s'avérer plus accessible et pertinente pour les organismes



Soutien logistique et financier à l'émergence de start-ups

Offre de prêts à taux 0 pour initier la valorisation du projet

Création d'une SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie) régionale

Enfin, les laboratoires pourraient répondre à des besoins ponctuels des acteurs économiques, qui ne nécessitent pas forcément la construction d'un projet de recherche répondant aux critères des appels à projet « classiques », mais juste un savoir-faire scientifique et une logistique adaptée. La question se pose pour les TPE/PME qui sont fortement implantées sur le territoire régional. Or, les modes de financement ne permettent souvent pas aux laboratoires de répondre à ces besoins pourtant essentiels au dynamisme territorial.



Financement de contrats de recherche souples et réactifs permettant de répondre à des besoins ponctuels et/ou émergents des entreprises du territoire

⁹ ITRF : Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et Formation

Introduction,

La condition étudiante se caractérise par des situations très hétéroclites qui vont souvent jusqu'à la précarité. Dans son rapport de 2015, l'IGAS (Inspecteur Général des Affaires Sociales) constatait que plus de 19 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté, ce au moment où l'UNEF (dans son rapport annuel sur le coût de la vie étudiante) constatait une augmentation de plus de 2 % en 2016. Les étudiants se trouvent ainsi exposés à l'ensemble des difficultés sociétales contemporaines, que certains cumulent. Il est évident que cette question constitue un frein prépondérant à la réussite post-bac. D'une part, si 1/5^{ème} des étudiants parviennent à poursuivre des études supérieures en situation de « pauvreté », cette statistique ne prend pas en compte tous ceux pour qui la question ne s'est même pas posée. Ensuite, les contraintes de ressources tendent à altérer considérablement les résultats obtenus, pour des raisons évidentes.

Suite à la loi 2017-256 du 28 février 2017, « La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives notamment à la politique de la jeunesse et au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. De plus, la Loi Notre introduit « *la possibilité pour les collectivités et leur groupement de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires* ». Elle leur laisse ainsi toute place dans la possibilité d'intervention sur le champ de la vie étudiante.

Sur la scolarité en elle-même, un travail important a été engagé quant à l'harmonisation des statuts étudiants, notamment en ce qui concerne le rapprochement des formations paramédicales post-bacs des études médicales. Les dispositifs se mettent en place progressivement, même si nous ne sommes qu'au milieu du gué. Les enjeux sont assez fondamentaux et doivent permettre de trouver une articulation globale entre les différentes formations. La vie étudiante sera nécessairement impactée par cette dynamique.

1) Les transports

La problématique des transports concerne l'ensemble des collectivités, et soulève la question d'une harmonisation entre tous les opérateurs. La situation est très disparate en fonction des territoires. Châteauroux offre un service de transports gratuit à l'ensemble des habitants de l'agglomération. A Bourges les étudiants bénéficient des avantages tarifaires réservés au moins de 26 ans, mais ne font pas l'objet d'une attention particulière, soit un abonnement annuel à 163 €. Même chose à Blois mais l'abonnement est à 195 €. A Chartres l'abonnement annuel réservé aux étudiants est de 10 €, alors qu'à Orléans il est de 182.30 €. Tours offre un abonnement étudiant mensuel à 27,60 €. Sachant que l'abonnement domicile travail est désormais pris en charge à minimum à 50 % par l'employeur, le reste à charge pour un étudiant est parfois supérieur à celui d'un salarié.

Actuellement, 62 % des étudiants prennent le bus, le car ou le tramway durant leur itinéraire pour aller en cours (sachant que 2 modes de transport successifs sont utilisés en moyenne).

Par ailleurs, la question de la liaison ferroviaire entre les différentes agglomérations régionales reste prépondérante en Région Centre-Val de Loire. La fréquence des trains est très variable en fonction des lignes, parfois complètement inadaptée aux horaires étudiants, et certaines lignes n'existent tout simplement pas. C'est notamment le cas en ce qui concerne Blois et Bourges qui accueillent l'INSA Centre-Val de Loire. Le dispositif mobilico ne peut qu'inciter les étudiants euréliens à se diriger vers des établissements parisiens, ce qui, compte tenu des objectifs régionaux en termes d'effectifs étudiants demeure très questionnant.

Enfin, les contraintes pour les étudiants résidents en zone rurale sont encore plus importantes, avec des déplacements chronophages, parfois compliqués et avec un reste à charge qui peut être important en fonction du trajet. La gratuité mise en place dans le cadre du dispositif Rémi ne concerne que les scolaires et non les étudiants.



Structuration de l'offre de transport à destination des étudiants :

- ***Multimodalité***
- ***Articulation de l'ensemble des acteurs pour optimiser le réseau***

Travail tarifaire :

- ***Harmonisation des tarifs des transports urbains avec pour objectif la gratuité pour les étudiants***
- ***Travail sur un ticket de transport unique pour tous les opérateurs en Région Centre-Val de Loire***

2) Le logement

A priori la Région Centre val de Loire n'est pas en souffrance quant à l'offre de logements accessibles aux étudiants. Cependant, la charge financière inhérente au logement reste une problématique majeure. Les logements offerts par le CROUS restent réservés aux boursiers, mais ne sont pas forcément moins chers que le parc privé.

Dans certains cas ils peuvent s'avérer nettement plus onéreux. Par contre, ils proposent généralement un cadre plus adapté à la conduite d'études supérieures, que ce soit pour des questions d'accès physiques aux lieux d'études, d'accès aux réseaux numériques, ou encore d'accès à un environnement culturel et social propice.

Ils permettent aussi et surtout d'éviter la problématique de l'isolement de jeunes qui se retrouvent livrés à eux même du jour au lendemain, tant dans leur conduite d'études que dans leur vie quotidienne. Cette question de l'isolement peut-être rapprochée de celle de l'isolement des personnes âgées, et ouvre potentiellement des pistes à une réflexion de type « échange de bon procédés » qui demande réflexion dans sa structuration.

S'il n'est pas forcément souhaitable que ce type de pratiques se mette en place de manière individuelle, une approche collective peut-être pertinente.

A ce titre, une réflexion sur des structures accueillant un public mixte, et permettant de prévenir les questions d'isolement offre des pistes de réflexion. D'autant qu'on pourrait imaginer des principes d'entraide collective sans contrepartie économique.

Par ailleurs, le risque inhérent à la précarité dans laquelle pourrait se retrouver des étudiants isolés, notamment en cas de recours à un logement chez l'habitant pourrait être considérablement limité avec une « validation » préalable par le CROUS de l'ensemble des hébergements mis à disposition pour les étudiants, sous forme d'une labellisation qui pourrait garantir que le logement privé en question réponde au cahier des charges.

Dans certaines résidences universitaires l'accueil des nouveaux arrivants est effectué par les « anciens », un accompagnement solidaire pourrait être généralisé sur l'ensemble des logements étudiants (dans la mesure du possible). Dans tous les cas, un ciblage correct des attentes des étudiants reste fondamental pour pouvoir leur offrir des logements en adéquation à leurs besoins.

Enfin, le volume d'étudiants en apprentissage ne cesse de croître ces dernières années. Si la question de la résidence familiale se pose moins que dans le secondaire, les étudiants concernés se trouvent exposés à minima à la question d'une double résidence (lieu d'études/lieu de stage) qui peut s'avérer lourde financièrement. De plus en plus d'étudiants s'organisent face à cette difficulté avec une occupation « tournante » des logements privés, et les CROUS commencent à s'emparer de la problématique en réservant une offre de logements de court ou moyen terme à destination des étudiants apprentis. Néanmoins, et compte tenu de la tendance, une réflexion de fond doit être menée sur cette question.

Tous ces éléments appellent une étude approfondie des nouvelles modalités d'hébergement, leur mise en œuvre opérationnelle et la communication qui en découle. La mise en œuvre de plateformes comme « e-logement » ont pu constituer une avancée considérable sur ces questions, dynamique qu'il convient de poursuivre.



Mise en œuvre d'une « labellisation étudiante » des logements privés, en partenariat avec le CROUS

Réflexion sur des solutions collectives intergénérationnelles et/ou créant du lien social

Promotion de la plateforme e-logement

Accès simplifié, centralisé et plus efficace à l'information sur l'ensemble des dispositifs existants

Expérimentation de projets communs et partagés entre les différents acteurs du logement

Revaloriser l'image du parc social auprès des jeunes et notamment les étudiants

Création et renforcement de l'offre spécifique à destination des alternants

Réflexion sur la modularité et l'adaptabilité des logements aux problématiques étudiantes.

3) La santé

La Région Centre avait mis en œuvre une initiative intéressante en offrant une subvention pour les mutuelles étudiantes qui pouvait aller jusqu'à 100 € par an pour les boursiers échelon 4 et supérieurs.

A titre de repère, la LMDE propose 4 formules qui vont de 57 € par an (dans ce cas seul les frais d'hospitalisation sont couverts) à 415.20 € par an (pour une couverture complète). La meilleure des couvertures santé à la LMDE induit donc un reste à charge de plus de 300 €, sachant qu'une mensualité de bourse au 4^{ème} échelon s'élève à 392.40 €. Le poids économique reste donc important en fonction des situations individuelles. Il est évident que cette question ne pourra plus être posée de cette manière quand les étudiants seront rattachés au régime général, comme le prévoit la loi de finance pour 2018. Au lieu de la cotisation obligatoire pour leur mutuelle étudiante de 217 € et de la participation à la médecine préventive de 5,10 €, les étudiants devront payer une cotisation vie étudiante dont le montant s'élèvera à 120 € pour un étudiant en licence, 150 € pour un étudiant en master. Se posera malgré tout la question de la couverture complémentaire. A ce titre, la subvention précédemment versée par Région Centre-Val de Loire pourrait permettre de financer pour grande partie la cotisation vie étudiante, facilitant ainsi l'accès à une complémentaire.

La cotisation vie étudiante donnera également accès aux activités culturelles et sportives de l'université. Par ailleurs, comme l'atteste le diagnostic de l'ORS dans ses fiches parues en juillet 2017, l'offre de soin est très disparate en fonction des territoires :

- ✓ Blois : un point santé associant des partenaires locaux, mais qui ne reste qu'un lieu d'écoute, d'accueil et de prévention et qui de surcroît est relativement éloigné des sites étudiants.
- ✓ Bourges : un médecin à 40 % et une infirmière.
- ✓ Chartres : un médecin et une infirmière en vacation.
- ✓ Châteauroux et à Issoudun : aucun point santé, une assistante sociale sur site 2 fois par mois.
- ✓ Orléans : un médecin en vacation 2 demies journées par semaine, 2 psychologues à 40 % chacun, une assistante sociale à 50 % pour les étudiants en renfort des 2 du CROUS, 2 infirmières à 80 % et une à 60 %.
- ✓ Tours : 3 infirmiers à temps plein, 3 à 80 %, 2 assistantes sociales pour l'équivalent de 1.2 ETP, 9 médecins pour l'équivalent d'un ETP, un orthophoniste à 10 % et 2 diététiciennes à 5.5 %. A quoi s'ajoutent un centre de planification et d'éducation familiale et la formation depuis 2010 d'étudiants relai santé assurant la promotion de la Santé.

Ramené à près de 63 000 étudiants, ces effectifs restent dérisoires...

En Région Centre-Val de Loire près d'un étudiant sur 3 déclare avoir renoncé à consulter un médecin (similaire à la moyenne nationale), dont 43 % pour des raisons financières (contre 44.5 % au national) et 20 % pour des questions d'offre (contre 17.2 %) au national.

Il est évident qu'outre les difficultés inhérentes à l'absence de personnels qualifiés sur les sites, la situation médicale régionale impacte les étudiants au même titre que l'ensemble des situations.

Dans ces conditions, comment faire en sorte que tous les étudiants fassent l'objet d'un suivi médical correct, surtout que le stress et l'épuisement sont un des maux les plus souvent exprimés par les étudiants. De plus, la détection et la gestion des addictions restent des problématiques importantes de la santé étudiante et que souvent seul l'examen médical généralisé permet d'identifier. Enfin, il est à noter qu'une attention particulière doit être portée aux phénomènes de prostitution étudiante, qui, s'ils demeurent difficiles à identifier prennent une ampleur inquiétante, notamment via les réseaux type « Sugar Daddy » ou « Sugar Mama ».



Ouverture des MSP à la médecine préventive étudiante sur les sites décentralisés, notamment via l'implantation de maître de stages en médecine générale sur les territoires

Recours aux étudiants de médecine pour de la prévention notamment en maison de santé étudiante.

Ouverture de maison de santé étudiante sur Orléans et Tours

Accentuation de la prévention des addictions et de la prostitution – relais d'écoute anonyme

1) La restauration

Deux questions majeures sont sous-tendues derrière la problématique de la restauration, à savoir l'accès et la qualité.

Ainsi l'éclatement des sites rend parfois difficile, voire impossible l'accès au restaurant universitaire. C'est le cas par exemple de l'IFSI de Châteauroux, situé trop loin pour y accéder régulièrement. L'universitarisation des formations de santé risque au demeurant de mettre en exergue cette difficulté dans la mesure où les sites support des formations paramédicales font l'objet d'une implantation qui leur est propre et souvent pas en adéquation avec les services mis en œuvre par le CROUS. Par ailleurs, un rapport de la Cour des comptes préconise de fermer les sites de restauration les plus déficitaires, qui sont généralement des sites plus petits qui assurent une couverture territoriale. Lors d'une audition le CROUS d'Orléans-Tours nous avait fait part de son intérêt pour la reconcentration de ses restaurants.

En outre, même si le ticket pour un repas est à 3.25 €, encore 15 % des étudiants qui n'y mangent pas déclarent ne pas pouvoir le faire pour des raisons financières. Par ailleurs, 23 % des étudiants déclarent sauter parfois des repas pour des raisons économiques.

Une autre difficulté d'accès est liée aux horaires de cours qui conduisent parfois 23 % à sauter un repas. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les étudiants salariés pour qui les créneaux sont de fait encore plus réduits. Ces contraintes horaires conduisent par ailleurs un grand nombre d'étudiants à recourir à une restauration rapide généralement synonyme de « mal bouffe ». Les plages horaires d'ouverture des restaurants sont trop limitées, notamment le soir, et le midi les restaurants sont engorgés.

Quant à la qualité, les restaurants universitaires proposent des repas plus équilibrés. Néanmoins, sont pointés dans le document de l'ORES un manque de diversité, notamment en ce qui concerne les régimes alimentaires, ainsi que l'absence de circuits courts et d'offre bio.

Par ailleurs, la contrainte économique, parfois un déficit d'éducation alimentaire et les nouvelles tendances sociales de consommation (trash food) sont vecteurs d'une mauvaise alimentation, qui vient conforter la nécessité d'un suivi médical préventif et l'accessibilité à des praticiens des questions nutritives.



Promouvoir les bonnes pratiques alimentaires

Faciliter l'accès aux nutritionnistes

Détecter et soutenir l'accès à une alimentation équilibrée pour tous, notamment des publics les plus en difficulté

Elargir les horaires d'ouverture des restaurants

Optimiser les sites de restauration en les concentrant sur des sites facilement et rapidement accessibles

2) Le Handicap

La première difficulté est liée à la notion d'accessibilité et de signalétique. Nombre de bâtiments ont été conçus avant la réglementation relative au handicap, et ne prenaient donc pas en compte cette question. Les contraintes budgétaires du moment restreignent considérablement l'investissement des établissements sur cet enjeu. La mise à disposition généralisée d'assistants de vie scolaire a pu constituer un élément de réponse, mais la suppression des CUI risque d'impacter fortement ce dispositif.

Par ailleurs, la question d'accessibilité n'est pas que physique et concerne aussi la pédagogie. La poursuite et l'approfondissement du travail initié sur la mise en œuvre de supports de cours adaptés et accessibles en fonction des pathologies demeurent indispensables. D'autre part, il pourrait être pertinent de s'interroger sur le lien à instaurer entre les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)¹⁰ et l'université. D'autant qu'elles sont au nombre de six en région Centre-Val de Loire (une par département) et mènent chacune d'entre elles une politique qui leur est parfois propre.

Le suivi de ce public est nécessairement individualisé, et l'université n'est à la base pas suffisamment structurée pour ces problématiques dans une approche inclusive.

Enfin, une réflexion sur la valorisation de l'engagement des étudiants sur l'accompagnement de ces publics serait pertinente. La notion d'engagement citoyen est davantage prise en compte qu'elle ne l'était et l'accompagnement structuré d'une personne en situation de handicap pourrait faire l'objet d'une attention particulière dans les cursus.



Viabiliser et structurer l'accompagnement humain des étudiants en situation de handicap (pour qui aucun dispositif spécifique n'est envisagé dès lors qu'ils ne sont pas accueillis en lycée).

Amélioration effective de l'accessibilité des bâtiments (notamment dans les lycées).

Développement des outils pédagogiques différenciés de nature à favoriser l'inclusion.

Mise en place et valorisation d'un parrainage étudiant pour les apprenants en situation de handicap

¹⁰ Qui deviendront les MDA (Maisons Départementales de l'Autonomie)

3) Les Ressources Financières

Les étudiants sont particulièrement en proie aux difficultés de ressources. 14 % des étudiants déclarent avoir rencontré des difficultés financières les empêchant de faire face à leurs besoins de première nécessité. Suivant la même source, les familles ne constituent que 33 % du financement des études et 20 % proviennent d'un revenu d'emploi.

La question des étudiants salariés est loin d'être anodine. Dans son rapport sur les conditions de vie et de travail des étudiants salariés, le CESER constatait que le travail salarié des étudiants peut avoir des conséquences fortes sur la réussite, la santé, la vie sociale et culturelle ainsi que l'insertion professionnelle des étudiants. Par ailleurs il concerne une proportion significative et sans doute croissante d'étudiants, et si les universités ont engagé de nombreuses actions, les étudiants salariés sont rarement choisis comme sujet d'étude. La gestion du temps demeure une question omniprésente que ce soit dans le suivi des enseignements ou dans l'accès aux services.

Et au-delà, la situation économique a depuis conduit de nombreux « jobs » étudiants à être pourvu par des salariés en recherche d'emploi, interdisant par la même toutes ressources financières complémentaires pour une potentielle poursuite d'étude.

Pour les formations sanitaires et sociales, ce sont les régions elles-mêmes qui choisissent les critères d'attribution et le montant des aides. La Région Centre-Val de Loire avait aligné le calcul et le versement de cette prestation sur des bourses sur critères sociaux versées par le CROUS et en y ajoutant un échelon supplémentaire à 6 600 €, une spécificité régionale en faveur des étudiants de la filière. Le décret 2016-1901 du 28 décembre 2016 a harmonisé les barèmes avec ceux des bourses versées par le CROUS pour lesquels le plafond s'établit à 5 551 €, au lieu des précédents 6 600 €. Pour pallier ce différentiel, la Région a mis en œuvre un fonds social pérenne doté de 100 000 € dès la rentrée 2017. Elle a en outre étendu le dispositif de bourses régionales aux formations sociales sur les mêmes critères.

Une des interrogations majeures qui se pose ici est de savoir si tout est mis en œuvre pour que les apprenants qui ont le potentiel et l'appétence puissent continuer leur cursus dans l'enseignement supérieur. Si c'est le cas, la problématique tombe d'elle-même, sinon il convient d'envisager des solutions, qui soulèveront nécessairement la problématique de l'adéquation entre les ambitions régionales dans ce domaine (notamment 70 000 étudiants à l'horizon 2020) et ses réalités financières.

Un des principaux enjeux est bien celui d'envisager le cas des étudiants qui ne poursuivent pas leurs cursus pour des questions de ressources alors même qu'ils présentent toutes les caractéristiques de réussite potentielle et l'envie de poursuivre. D'autant que, dans une société de plus en plus à l'affût de publics formés et/ou diplômés, on observe que ceux qui n'ont pas été en formation initiale partent un jour en formation continue, dont le financement incombe pour une grande partie aux Régions. Il s'agit donc ici d'envisager la participation régionale aux études supérieures comme un investissement pour l'avenir.



Mise en œuvre de pré-recrutements à financement conditionné une structure finance pour partie les études d'un apprenant moyennant une obligation de service au sein de la structure pendant un nombre d'années donné).

Prise en charge des besoins de financement pour les abonnements, les transports, le matériel numérique.

Développer un dispositif d'aide aux devoirs et de soutien scolaire permettant aux étudiants d'avoir une activité salariée compatible avec une poursuite d'études.

Optimisation de l'accès et de la diffusion de l'information sur l'ensemble des dispositifs d'aide existants – En faciliter l'accès.

Inciter les chercheurs en sciences humaines à réfléchir autour des questions de ressources, de poursuite d'études et de réussite (appel à projet d'initiative régionale ?)

4) Loisirs, Culture, Sports et Vie citoyenne étudiante

Il est évident que l'accès aux loisirs, à la culture et au sport sont des critères importants pour l'attractivité d'un territoire. A ce titre une relation vertueuse peut être instaurée dans ces domaines avec les étudiants. Leur participation dynamise les dispositifs qui, de ce fait, en sont d'autant plus attractifs.

Sur le territoire régional, des passeports culturels ont été mis en œuvre et permettent un accès à moindre coût à l'ensemble des prestations des structures partenaires pour tous les étudiants du territoire (inscrits au CROUS). L'offre d'activités sportives suit le même principe à ceci près que le sport en université est régi par les SUAPSE qui ne s'occupent des inscrits à l'université.

L'INSA Centre-Val de Loire a quant à lui une offre qui lui est propre mais est différenciée en fonction du site (Bourges ou Blois).

Des associations étudiantes existent, notamment pour les pratiques culturelles et sportives, et les étudiants peuvent bénéficier de tarifs privilégiés dans nombre de structures extra universitaires, mais qui restent à la discrétion des prestataires.

Mais si l'offre est importante sur les deux métropoles, elle est de fait moins développée dans les autres agglomérations de la région qui sont plus petites. Or les pratiques sportives peuvent être dorénavant valorisées via des unités de valeur prise en compte pour l'attribution du diplôme. Il convient donc d'être extrêmement vigilant quant à leurs conditions d'accès.

A noter une expérimentation intéressante sur la ville de Blois animée par la Halle aux Grains qui s'intitule l'Ecole du Spectateur. Cette expérimentation met gratuitement un bus à disposition aux adhérents de l'atelier pour aller voir des spectacles de Tours pour les Blésois et réciproquement.

Ce qui ramène à la question du réseau de transport, pour accéder aux prestations sur l'ensemble du territoire, à l'instar des trains supplémentaires à moindre coût qui sont mis en place durant le printemps de Bourges.



Amplifier le réseau culturel à destination des étudiants notamment par la mise en œuvre de facilités de transport pour se rendre à des prestations hors territoires

Gratuité d'accès aux structures dépendant des collectivités ou de l'Etat

Force est de constater que de gros progrès ont été faits dans le domaine du tutorat qui s'est développé ces dernières années, mais la difficulté liée au passage du secondaire au supérieur reste malgré tout très importante, notamment en termes d'attendus quant à l'autonomie.

Dans ce contexte, le soutien d'un pair peut être constructif et rassurant. Cette pratique existe déjà dans certaines résidences étudiantes pour les néo étudiants et mériterait une réflexion pour être amplifiée. Il est même envisageable d'accorder une compensation financière qui pourrait constituer une petite source de revenus pour les parrains



Développer les réseaux de parrainage

Inciter une vie citoyenne étudiante en valorisant leur engagement associatif et/ou coopératif, notamment par leur prise en compte dans les cursus

5) De la pertinence de sites départementaux consolidés

La Loi Notre introduit « la possibilité pour les collectivités et leur groupement de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires ». Elle leur laisse ainsi toute place dans la possibilité d'intervention sur le champ de la vie étudiante.

Il existe cependant une réelle hétérogénéité dans les pratiques et la nature des politiques conduites. Cet aspect se croise avec la question du statut étudiant qui n'est toujours pas accessible à tous de la même manière (même si cette question tend à se solutionner).

Par ailleurs, l'idée d'un continuum de scolarité du bac-3 au bac+3 ne peut prendre forme qu'avec un niveau d'information important, notamment à destination des familles. Il s'agit avant tout d'éviter une rupture déstabilisante, et l'information à destination des familles ne peut qu'œuvrer en ce sens.

Dans son rapport de décembre 2016, le CESER écrivait :

*« L'un des enjeux majeurs est naturellement d'associer territoires et enseignement supérieur par **constitution ou consolidation de sites décentralisés**, vecteurs à la fois d'aménagement du territoire et d'enseignement de qualité. Il importe aujourd'hui que se construisent sur ces sites des rapprochements entre les filières post-bac (université et rectorat), les écoles et autres opérateurs de formation pour permettre l'affirmation d'organisations locales cohérentes.*

[...]

***Des sites décentralisés d'enseignement technologique supérieur mieux regroupés sur un site géographique départemental** avec un accueil attractif des étudiants développé par les collectivités locales pourraient être un objectif clairement affiché. De même, compte tenu du volume d'étudiants inscrits dans des cursus médico-sociaux, et de la nécessité à terme de parvenir à leur universitarisation, il paraîtrait plus qu'opportun de les rapprocher des autres étudiants sur **des campus uniques**.*

Les avantages relatifs à la rationalisation et à la mutualisation des moyens, les ponts envisageables avec la faculté de médecine ou de pharmacie, la diversification des publics, la dynamique insufflée par un volume d'étudiants plus important (à minima 500) sont autant d'éléments plaidant en faveur de cette option. »

Il apparaît clairement, au vu des items déclinés ci-dessus, que l'intérêt de campus départementaux et plus centralisés seraient susceptibles d'apporter à minima des éléments de réponse sur les questions de culture, sport, restauration, transport, vie associative, vie étudiante....

Un des enjeux est donc de parvenir à rassembler sur un même site le maximum d'apprenants post-bacs (étant entendu que les BTS notamment doivent continuer à remplir leur mission d'aménagement du territoire).



Compte tenu de la disparité des politiques locales dans ce domaine, la Région a toute légitimité à se poser en coordonnateur d'une telle dynamique, notamment en harmonisant les pratiques et en posant un schéma directeur.

1) Les formations hors santé

L'offre universitaire

La Région Centre-Val de Loire accueille deux universités généralistes de taille moyenne sur son territoire à Orléans et à Tours. L'offre en licence de chacun des établissements n'est pas de nature à soulever de réelles remarques de fond, même si les deux universités proposent nombre de cursus similaires. En effet la physionomie régionale justifie parfaitement cette politique dans une optique d'irrigation des territoires de par l'étendue de la région et des difficultés qu'on peut y rencontrer en termes de transports.

Par contre, l'offre de Master mérite une réflexion plus poussée. En effet, la faiblesse des effectifs dans certaines filières pourrait mener à des velléités de fermeture de cursus en ces temps de rationalisation économique. Or, même si elles n'accueillent que peu d'inscrits, elles restent néanmoins d'excellence et souvent en lien avec une réalité régionale. L'enjeu d'une collaboration renforcée entre les deux universités se porte notamment sur la pérennité future de cette offre, et il devient impératif de la coordonner sur les deux établissements, à l'instar du travail engagé sur les écoles doctorales.

A ce titre, le récent décret constitutif de la COMUE Centre-Val de Loire prévoit notamment dans son préambule que :

« La COMUE Centre-Val de Loire, en s'appuyant sur une démarche stratégique forte et concertée entre ses membres soutenue par les collectivités territoriales et le secteur socio-économique, permet d'organiser une dynamique qui sera à même de mieux irriguer les deux métropoles, Orléans et Tours et l'ensemble du territoire de la région Centre-Val de Loire ».

Plus particulièrement sur la question des formations, le décret précise qu' « elle favorise les démarches de coordination dans l'élaboration des offres de formation et met en place des outils permettant de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur régional ».

La COMUE peut donc être l'instance d'une concertation accrue pour une offre mutualisée et répartie équitablement entre les établissements. Marie Reynier, ancien Recteur d'académie présentait souvent les 2 universités comme une de recherche (Orléans, même si elle contribue aussi à l'irrigation du territoire en termes de formation) et l'autre d'enseignement (Tours, même si elle contribue aussi largement au capital recherche régional). Sans tomber dans une approche caricaturale ou lapidaire, une piste pourrait être de s'appuyer sur cette approche qui pourrait se justifier par la création du « Grand Campus » sur Orléans ainsi que par les expérimentations pédagogiques portées par l'université de Tours.

La politique de sites

L'université d'Orléans fait actuellement face à de graves difficultés financières qui la conduisent à revoir son projet d'établissement et notamment à s'interroger sur la poursuite du financement de certains cursus décentralisés.

Dans son rapport « Enseignement Supérieur et la Recherche en région Centre-Val de Loire et liens avec ses territoires » le CESER précisait le double rôle de ces sites, à savoir :

- *Une fonction d'accessibilité pour les jeunes des départements concernés et qui ne veulent pas, pour beaucoup de raisons, partir loin de chez eux, du moins pour les premières années. La réponse en ce cas est l'organisation de licences générales. Par ailleurs l'implantation des IUT permettra d'utiliser une assise reconnue.*
- *Une fonction de spécialiste, liée essentiellement au tissu économique, qui offre des études longues mais dans un créneau particulier. En ce cas les étudiants ne proviennent pas, pour l'essentiel, des territoires environnants.*

L'enjeu d'une présence universitaire sur l'ensemble des territoires est bien celui d'offrir un accès plus large à une offre post-bac qui ne soit ni technique, ni technologique. Cette offre constitue par ailleurs une première étape des cursus longs, notamment pour des populations qui pourraient en être éloignées à défaut.

Mais il est évident que pour être supportable, elle doit être portée collectivement. Or, à ce jour, l'université d'Orléans assume 3 des 4 sites décentralisés offrant un cursus de licence, ainsi que les 6 sites départementaux d'ESPE.

Ainsi, dans ce même rapport, le CESER concluait :

« La première étape est de rebâtir un ensemble régional, réunissant les deux universités, les établissements de recherche, les écoles, les pouvoirs publics et la société civile pour reprendre le dialogue là où il a pu se rompre et engager une réflexion sur l'organisation régionale. Ce sera le rôle d'une COMUE de la région Centre-Val de Loire.

Secundo, il faut afficher la volonté d'un rapprochement, le plaçant sous l'angle de la nécessité, en évitant les locutions qui font peur (fusion...), mais en mettant en avant l'urgence de la réalisation. Troisièmement, il faut établir une cartographie de la coopération universitaire et utiliser les outils à bon escient. Chaque unité de recherche possède sa propre stratégie de collaboration avec d'autres unités qu'elles soient françaises ou étrangères. Si une meilleure connaissance de ces coopérations est toujours nécessaire, il n'y a visiblement pas de nécessité à structurer plus que nécessaire. »

L'investissement des collectivités locales sur ces cursus décentralisés est évalués par l'HCERES à près de 2 millions d'euros annuels. Il est évident qu'à défaut d'une présence sur leur territoire, ces investissements n'auraient plus lieu d'être et constitueraient une perte sèche. En admettant que l'intégralité des étudiants poursuivant un cursus dans une antenne se reportent sur les deux universités d'Orléans et de Tours, la charge financière s'en trouverait d'autant alourdie et serait de nature à mettre encore un peu plus en danger les budgets des établissements. A défaut d'envisager la situation sous cet angle, c'est l'accès démocratique à l'enseignement supérieur qui est questionné.

Par ailleurs, dans une Région qui s'est fixé un objectif en termes d'effectifs étudiants, il est fort à parier que de nombreux étudiants du Berry se tourneraient vers les universités de Limoges ou Poitiers à défaut d'une offre universitaire locale.

De plus, à l'aube de l'élaboration du SRADDET, il convient de rappeler l'enjeu relatif à l'attractivité de la présence d'une offre en enseignement supérieur pour les territoires. Or la création des deux métropoles d'Orléans et de Tours, n'est pas sans inquiéter les autres agglomérations de la région sur leur rayonnement futur. La disparition des sites décentralisés ne pourrait être que de nature à nourrir à juste titre ces inquiétudes.

Enfin, il est évident que la rationalité économique d'un modèle avec des sites décentralisés est au cœur des réflexions en ces temps de contraintes budgétaires. C'est pourquoi la pérennité d'une offre locale passe aussi par une meilleure organisation géographique et fonctionnelle des opérateurs. En ce sens, la présence de formations médico-sociales (en voie d'universitarisation), de CPGE, IUT ou encore BTS est une opportunité pour constituer des campus départementaux viables, qui pourrait permettre notamment un certain nombre de mutualisations et donc d'économies, sans altérer ni l'offre, ni sa qualité. Dans cette même optique, il pourrait être intéressant de mener une réflexion sur le conventionnement avec les collectivités concernées pour parvenir à un panorama plus homogène de participation. De même, l'utilisation des nouvelles technologies et du numérique constitue une piste économique et fonctionnelle pertinente. Le recours à la visioconférence pourrait permettre d'éviter certains déplacements, et d'accorder ainsi d'avantage au suivi pédagogique lors de la présence de l'enseignant sur le site.



Evaluation de l'organisation actuelle sur les masters

Pérennisation du maillage départemental

Regroupement de l'offre post-bac sur des sites départementaux

Organiser des parcours de réussite étudiante

Donner du sens à la comue en élaborant une stratégie globale / rebâtir un ensemble régional réunissant les deux universités.

L'offre de formations agricoles

La Région Centre-Val de Loire est, proportionnellement à sa superficie, la plus grande productrice de céréales d'Europe : en 2014, la seule Région Centre Val de Loire produisait 12.4 millions de tonnes de céréales et oléo protéagineux, 7 727 tonnes de bovins, 55 686 tonnes de volailles (source agreste). Il existe aujourd'hui très peu d'industries agroalimentaires en Région, alors que la valeur ajoutée est réalisée sur produit transformé. Il existe donc un très fort potentiel de développement d'outils de transformation dans la Région Centre Val de Loire qui sont de nature à générer une activité économique propice à la création d'emplois et pour ce faire, une école d'ingénieurs en agroalimentaire, mais aussi en bio industries, trouverait toute sa place.

Même si la Région Centre Val de Loire possède une belle offre de formations supérieures agricoles, relativement bien répartie sur le territoire et accessible sous toutes les voies de formation (initiale, apprentissage ou continue). Mais la quasi-totalité des formations diplômantes se limitent au BTSA, et il demeure difficile de poursuivre au-delà sur le territoire régional, même si l'université de Tours offre propose malgré tout quelques formations de niveau II (licences et masters) dans le domaine para-agricole.

Trois domaines devraient être explorés en priorité :

- Numérique et environnement, domaine avec lequel il est possible d'opérer des jonctions avec l'INSA Centre-Val de Loire, et notamment saisir l'opportunité de l'implantation de la green tech valley,
- Méthodes culturales novatrices, qui peuvent être rapproché du domaine précédent,
- Transformation des produits agricoles et travail sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la recherche pourrait être adossée sur l'INRA présent en Région sur les sites d'Orléans et de Tours



Etudier l'opportunité de l'implantation d'une école d'ingénieurs dans le domaine agricole en Région Centre-Val de Loire

2) Les formations de Santé

Compte tenu de la situation dramatique à laquelle est confrontée la Région Centre-Val de Loire en termes d'accès aux soins et aux perspectives guère plus florissantes pour les années à venir, la question des formations de santé revêt un aspect crucial. Même si elles ne peuvent à elles seules résoudre le problème, elles constituent un des principaux leviers locaux d'action.

Eléments de contexte

La Faculté de médecine à Tours s'appelle désormais « **faculté de médecine de la Région Centre-Val de Loire** ». Dans sa délibération du 12 décembre 2016, Le CESER soutenait « *que la faculté de médecine de Tours a une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de la région pour former les futurs professionnels de santé et favoriser leur installation sur tous les territoires. L'accueil de chefs de clinique assistants au CHRO constitue une première étape qui devrait être étendue aux autres hôpitaux de la région.* »

L'universitarisation des formations paramédicales est en cours, ces dernières voyant par ailleurs une augmentation de leurs effectifs. Après le diplôme d'infirmier(e), l'ensemble des formations paramédicales doit être traduit dans le système LMD, la dynamique prenant effet à compter de la rentrée 2018. A ce titre, les enjeux sont nombreux, notamment en ce qui concerne le vivier commun aux études de santé, les équivalences et les passerelles indispensables entre les cursus, la complémentarité entre les personnels de formation. En outre, elle doit permettre d'accorder un réel statut d'étudiant aux apprenants de ce secteur. Une mission interministérielle est en charge de l'élaboration des dispositifs au niveau national. En Région Centre-Val de Loire, le collegium santé a entre autres vocation à accompagner cette mise en œuvre.

L'Institut Régional de Formation des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Orléans (IRFMK) va évoluer vers un cadre inter-universitaire ce qui permettra de contribuer à l'universitarisation de la formation et au développement de la recherche dans ce domaine. Il faudra cependant veiller à ce que le lien privilégié avec le CHRO soit maintenu dans ce cadre. Les équilibres doivent être préservés entre les deux universités.

Dans son rapport « 35 mesures pour garantir l'accès aux soins de tous en région Centre-Val de Loire » (séance plénière du 16 octobre 2017), la Région a annoncé sa volonté de voir s'installer :

- ✓ 6 Chefs de Clinique des universités-Médecine Générale (CCU-MG), un dans chaque département composant la région ;
- ✓ 4 Chefs de Clinique des Universités – Assistants des Hôpitaux (CCA) au sein du CHRO ;
- ✓ 2 Professeurs des Universités – Praticien Hospitalier (PU-PH) au sein du CHRO.

Par arrêté du 2 mai 2017, il a été décidé la création d'une alter-PACES (Première Année du Concours Commun des Études de Santé) au sein de l'université d'Orléans, et ce, à partir de la rentrée 2017-2018. Les étudiants de deuxième ou troisième années de licences de sciences et techniques de l'université d'Orléans pourront candidater directement à l'entrée en deuxième année de médecine, maïeutique, pharmacie ou dentaire à la faculté de médecine régionale basée à Tours, sans passer par la première année (la PACES).

Cette alternative existe depuis l'année universitaire 2015-2016 à la faculté de sciences de Tours, et 23 places du numérus clausus y sont actuellement dévolues. Les places accessibles aux alter-PACES seront limitées : pas plus de 15 % du numerus clausus (le nombre d'étudiants admis en deuxième année, fixé par le gouvernement) pour les filières de médecine et pharmacie en 2017-2018, et un maximum de 20 % pour la maïeutique. Idem en 2018-2019. Les chiffres monteront respectivement à 20 et 30 % en 2019-2020.

Il convient d'apporter une précision importante. L'Alter-Paces n'est pas un cursus mais un dispositif de type passerelle permettant aux meilleurs étudiants de Licence d'intégrer la deuxième année de médecine, pharmacie ou maïeutique. A défaut d'une augmentation du numérus clausus ce dispositif ne permet pas d'augmenter le nombre de médecins formés. En outre, il existe un risque relatif au fait de priver un peu plus la filière scientifique de ses meilleures éléments, alors que ses effectifs sont déjà très en souffrance. De plus, l'expérience montre que les étudiants retenus sont souvent confrontés à des difficultés par la suite. Sur les 6 étudiants sélectionnés à la faculté de Tours, 2 redoublent la L2 et 4 passent en L3 sans avoir validé l'intégralité de leur cursus (et donc avec un report sur le cursus de L3). Ce dispositif est donc tout à fait pertinent pour corriger de potentielles erreurs d'orientation, selon un principe de passerelle déjà connu, mais ne constitue pas réellement un mode de recrutement alternatif viable.

La possibilité est désormais offerte aux étudiants en médecine de faire lors de la 5^{ème} année des stages en dehors des Centres hospitaliers Universitaires Jusqu'à maintenant, l'internat est une succession de semestres dans différents services hospitaliers ou auprès de praticiens agréés maîtres de stage des universités en ambulatoire. Ces semestres sont réalisés en fonction des postes disponibles pour l'interne qui choisit ses stages, chaque semestre, en fonction de son ancienneté (nombre de semestres validés) et de son rang de classement aux ECN. D'une faculté à l'autre, l'ordre de réalisation de ces stages est très peu homogène. L'encadrement attendu pour donner un agrément à un terrain de stage est le même quel que soit le niveau de formation de l'interne.

Avec la réforme l'offre de stage se diversifie et s'élargit pour permettre à l'étudiant d'approcher tous les modes d'exercice et types de structures, notamment en ambulatoire.

Seront ainsi mise-en-œuvre :

- ✓ Des stages couplés pour appréhender au cours d'un même stage deux spécialités différentes ou deux typologies d'activité différentes d'une même spécialité.
- ✓ Des stages mixtes pour découvrir deux modes d'exercice d'une même spécialité.
- ✓ Des stages de phase 3 (consolidation) s'effectuant à l'échelle de la région après une procédure de choix très élargie prenant en compte les souhaits des étudiants et des responsables des terrains de stage engagés.

De la nouvelle organisation territoriale.

L'universitarisation des formations paramédicales et l'apparition des Licences de Sciences de la Santé offrent de nouvelles opportunités quant à la structuration des formations de Santé. La mise en œuvre d'un collégium Santé permettra de trouver une articulation pertinente de l'ensemble des formations, à condition qu'il s'inscrive effectivement dans les ambitions annoncées.

L'organisation régionale des études de médecine se doit de prendre en compte plusieurs réalités.

Le CHU de Tours avait historiquement tissé des liens avec celui de Poitiers, et faisait partie de la COMUE interrégionale Léonard de Vinci avant le redécoupage des régions. Le CHU de Poitiers appartient désormais à la COMUE d'Aquitaine, et le CHU de Tours à celle du Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, Orléans est à ce jour la seule métropole régionale n'accueillant pas de CHU.

La question de l'irrigation territoriale reste une préoccupation majeure. L'université de Poitiers a d'ailleurs décidé d'implanter une PACES à Angoulême.

La physionomie régionale conduit à penser que l'organisation future pourrait s'appuyer sur le triptyque Hôpital de Bourges, CHRO, CHU de Tours, et diffuser ainsi sur les 5 autres Hôpitaux du territoire (Dreux, Chartres, Montargis, Blois et Châteauroux). D'autant que les travaux réalisés sur le CHRO (cofinancés par la Région Centre-Val de Loire) en font un établissement de premier ordre qu'il s'agit de valoriser.

Pour toutes ces raisons, il semblerait plus que pertinent de mener une réflexion pour que le CHU de Tours s'engage sur la même évolution que la faculté de médecine de la Région Centre-Val de Loire et devienne un CHU régional en lien les hôpitaux de Bourges et d'Orléans. D'autant que les évolutions réglementaires ont vu disparaître les CHT, et de fait celle du Centre-Val de Loire.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'implanter une PACES sur Orléans d'une part, et d'autre part de permettre l'accueil d'étudiants de 3^{ème} cycle dans les 8 principaux hôpitaux de la région. L'idée n'est pas de dédoubler les cursus de médecine, la PACES d'Orléans pourrait rester rattachée à la faculté de médecine régionale de Tours. Mais elle permettrait de conduire une réflexion plus dynamique et pertinente quant à l'organisation des études de santé en région Centre-Val de Loire, et d'anticiper les potentielles évolutions du cursus en Licence. Toutes les dispositions devront être prises pour une qualité d'accueil équivalente sur les sites d'Orléans et de Tours, notamment en ce qui concerne le tutorat. Il est possible de s'inspirer des modalités de mise en œuvre des antennes de PACES déployées dans d'autres régions.

La nécessaire augmentation du numérus clausus régional (qui pour mémoire est le seul à ne pas avoir augmenté en 2017) permettrait d'alimenter la PACES d'Orléans sans impacter les effectifs de la PACES de Tours. La Région Centre-Val de Loire s'est fixée pour objectif d'atteindre un numérus clausus de 300. La création d'une PACES à Orléans pourrait justifier un numérus clausus de 350. Sachant qu'il s'établit aujourd'hui à 255, les 95 places supplémentaires alimenteraient le nouveau site.

Quant aux moyens, plus d'étudiants et plus de sites se traduisent nécessairement par une augmentation du nombre d'enseignants affectés aux études de médecine, que ce soit pour les nouvelles PACES ou pour l'accueil des 95 étudiants supplémentaires par la suite. Cela peut effectivement se traduire par une augmentation du nombre d'enseignants en médecine. Mais il convient aussi de rappeler que les enseignants en STAPS ou en sciences de la santé pourraient assurer une partie conséquente des enseignements de licence de médecine, ce qui constitue un élément concret de réponse sur Orléans.

Enfin, le risque majeur aujourd'hui est de voir s'implanter des cursus privés très onéreux pour les étudiants qui prendraient la place laissées par une absence d'offre. Il en avait été largement question à la rentrée 2015 avec le spectre d'une antenne de première année de médecine de l'université de Zagreb sur Orléans. Et le risque de voir cette situation se réitérer est important. La présente proposition du CESER Centre-Val de Loire permettrait d'aller vers une solution interne à la région.

Quant à l'odontologie, les étudiants de la Région Centre-Val de Loire sont actuellement accueillis par l'université de Nantes, qui leur réserve un contingent de places officiellement arrêté chaque année. Une antenne de la Faculté d'odontologie de Nantes a ouvert en 2016 au CHRO, avec l'accueil de 12 étudiants en 3^{ème} cycle, cycle court (pour 6 mois), soit 24 par an. Une telle antenne a également ouvert ses portes, en septembre 2017, à Tours. En tout, ces deux antennes devraient permettre de former 50 jeunes dentistes par an. Cette filière est proposée aux étudiants issus de la région ayant réussi la PACES qui l'ont quittée pour suivre les études d'odontologie à Nantes.

Mais à terme, il semblerait logique de créer une faculté d'odontologie sur le territoire régional. Il ne paraît pas insensé de penser qu'une Région doive accueillir l'ensemble des cursus généraux de santé. Cette piste constitue une autre possibilité pour développer une offre de santé sur l'université d'Orléans de nature à favoriser la collaboration des deux universités dans ce domaine, et à équilibrer un peu plus sa répartition territoriale. Par ailleurs, elle permettrait de favoriser l'implantation de stagiaires sur Bourges et Chartres, et d'irriguer ainsi une zone particulièrement carencée.



Augmentation du numérus clausus avec un objectif de 350

Implantation d'une PACES à Orléans

Mise en œuvre d'un CHU régional basé sur les hôpitaux de Tours, Bourges et Orléans

Accueil d'internes dans les hôpitaux régionaux : réalisation des objectifs sur le CHRO et création de postes de chefs de clinique assistants dans les 6 autres hôpitaux

Favoriser l'émergence d'une faculté régionale d'odontologie

❖ En conclusion,

Il apparaît que la structuration et l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire reste un des principaux vecteurs d'optimisation, qui n'engage pas nécessairement un engagement financier très conséquent. La démultiplication des acteurs nécessite une coordination plus renforcée que jamais, avant tout dans un souci d'intérêt général. Les difficultés qui apparaissent aujourd'hui sont souvent liées au fait que les intérêts des uns ne soient pas ceux des autres. Cette situation hétérogène peut conduire à des décisions qui peuvent s'avérer contradictoires.

A l'heure de l'élaboration du SRADDET, de la publication du décret constitutif de la COMUE et du SRESRI, les outils semblent disponibles pour mener une réflexion pertinente sur ce sujet. Ce sera en tous cas un des principaux enjeux du SRESRI.

Le décret relatif à la COMUE prévoit nombre de dispositions qui peuvent permettre d'optimiser l'organisation régionale, que ce soit sur n'importe lequel des trois volets précités.

Les missions fixées pour la COMUE par le préambule du texte :

« 1° Conforter et développer un dispositif de formation de très grande qualité en favorisant le développement des cursus universitaires, le développement de l'alternance et la formation tout au long de la vie ;

2° Renforcer la qualité et l'étendue des recherches académiques et applicatives, avec la triple ambition de participer au progrès global des connaissances, d'initier et poursuivre des retombées positives pour l'ensemble de la société, d'identifier des domaines et de mener des actions au service du dynamisme économique et des besoins sociétaux de la région Centre-Val de Loire ;

3° Amener l'enseignement supérieur et la recherche au cœur des stratégies des acteurs économiques, sociaux et politiques en participant aux schémas régionaux et métropolitains de développement et à la construction de partenariats internationaux. (Recherche)

En réponse à ces trois enjeux, la COMUE élabore son projet commun autour d'une vision stratégique et prospective partagée du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région. Cette démarche est portée notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation adopté par le conseil régional. »



Hôtel de Région
9 rue Saint Pierre Lentin - CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.70.30.39
ceser@regioncentre.fr
Retrouvez le rapport sur : ceser.regioncentre.fr

